

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR « JEAN GIONO » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ITTEVILLE

Par arrêté n° 2017.PREF.DCPPAT/BUPPE/026 du 29 novembre 2017, la préfète de l'Essonne a organisé les enquêtes publiques conjointes préalables à :

- la déclaration d'utilité publique du projet (réserves foncières),
- la cessibilité des parcelles de terrain nécessaires à sa réalisation.

**CES ENQUÊTES SE DÉROULERONT DU LUNDI 08 JANVIER AU SAMEDI 27 JANVIER 2018 INCLUS
SOIT 20 JOURS.**

CONSULTATION DU PROJET : les dossiers seront à la disposition du public à **la mairie – 103 rue, Saint Germain à ITTEVILLE**, pendant toute la durée des enquêtes, aux heures normales d'ouverture au public :

- Lundi, mercredi & jeudi : 9h – 12h30 & 15h – 17h30
- Mardi & vendredi : 9h – 12h30
- Samedi : 8h30 – 12h

Ils pourront également être consultés sur le site internet des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Michel LANGUILLE, Ingénieur – Chef de projets EDF-RTE en retraite, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Itteville :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• lundi 8 janvier de 9h-12h• lundi 15 janvier de 15h-17h30 | <ul style="list-style-type: none">• samedi 20 janvier de 9h-12h• samedi 27 janvier de 9h-12h |
|---|---|

Pendant toute la durée des enquêtes, des informations peuvent être demandées au maire : 103 rue, Saint Germain à ITTEVILLE – Téléphone : 01.64.93.77.06.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être, soit :

- consignées sur les registres d'enquêtes,
- reçues, de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Itteville, siège des enquêtes. Elles devront parvenir avant le 27 janvier 2018 à 12h pour pouvoir être annexées aux registres d'enquêtes.
- adressées par courrier électronique reçu jusqu'au 27 janvier 2018 inclus avant 12h à l'adresse suivante : pref-epitteville@essonne.gouv.fr

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la Préfète de l'Essonne (DCPPAT– BUPPE– Bd de France – CS 10701 – 91010 Évry Cedex)

RÉSULTATS DES ENQUÊTES : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de L'État en Essonne. Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** à la mairie d'Itteville et à la préfecture.

Au terme des enquêtes, le projet sera ou non déclaré d'utilité publique par la Préfète de l'Essonne. En cas de déclaration d'utilité publique, un arrêté prononcera la cessibilité des parcelles de terrain nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la réalisation du projet.